



Fédération Nationale des Associations de Personnes Agées Et de leurs Familles

Lettre ouverte aux Candidats aux Régionales

Quimper le 24 février 2010

Objet : **5^{ème} risque de protection sociale sans discrimination d'âge**

Madame, Monsieur,

L'accompagnement des personnes de plus de 60 ans handicapées ou fragilisées, et le financement de leur perte d'autonomie sont aujourd'hui discriminants au regard des autres tranches d'âge. La Fédération Nationale des Associations de Personnes Agées Et de leurs Familles créée en 2004 a parmi ses objectifs de faire cesser cette injustice et demande un débat national public ouvert à tous nos concitoyens.

Lors de sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy a déclaré : « Je créerai une 5^{ème} branche de la protection sociale pour consacrer suffisamment de moyens à la perte d'autonomie et garantir à tous les Français qu'ils pourront rester à domicile s'ils le souhaitent »

Le 11 février 2005 la loi pour « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* » a été votée. Elle prévoit, dans son article 13, la suppression de la barrière d'âge des 60 ans dans les cinq ans : « (...) ***Dans un délai maximum de cinq ans, les dispositions de la présente loi opérant une distinction entre les personnes handicapées en fonction de critères d'âge en matière de compensation du handicap et de prise en charge des frais d'hébergement en établissements sociaux et médico-sociaux seront supprimées.*** »

Or les orientations gouvernementales sur le « 5^{ème} risque » maintiennent la discrimination par l'âge. Le gouvernement continue de parler d'un 5^{ème} risque, mais uniquement pour les personnes de plus de 60 ans qui devraient souscrire une assurance dépendance (pour quelle rente demain notamment pour ceux de plus de 60 ans aujourd'hui ?).

La FNAPAEF demande la mise en œuvre d'une politique de réduction du « reste à charge » pour les résidents et leurs familles ainsi qu'un financement à la hauteur des besoins d'aide à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile. Elle se prononce pour un 5^{ème} risque basé sur la solidarité nationale de tous les Français et sur un financement équitable prélevé sur l'ensemble des revenus des Citoyens actifs ou non.

Le Collectif Société pour tous les âges dont nous sommes membres, a tenu une conférence de presse le 27 janvier 2010 et nous vous invitons à consulter sur le site www.une-societe-pour-tous-les-ages.net la documentation relative au 5^{ème} risque ainsi que le site de la FNAPAEF : www.fnapaef.fr.

La FNAPAEF constate par ailleurs que le cumul de toutes les franchises et de la politique de remboursement des médicaments compromet de plus en plus l'accès aux soins mais aussi la capacité des personnes âgées à faire face au poids financier de leur perte d'autonomie.

La FNAPAEF compte sur votre engagement public pour la défense d'une compensation du handicap quel que soit l'âge et une prise en charge de la perte d'autonomie digne d'une société développée qui inclut le respect de notre système de santé. Les valeurs sociales qui sont aujourd'hui mises à mal ne doivent pas disparaître au profit de valeurs essentiellement marchandes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Joëlle LE GALL - Présidente